

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 juin 2010****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)  
**Membres absents** :

**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Aide à l'emploi - Contrats aidés associatifs - Attributions de subventions**

Madame Metge, au nom des commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 9 novembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de fixer à cinquante le nombre de contrats aidés à mettre en place dans les services de la Ville et d'étendre leur champ d'application au secteur associatif.

Il s'agissait de favoriser l'accès à l'emploi durable de jeunes demandeurs d'emploi dijonnais de moins de vingt-six ans, notamment les plus fragilisés par la crise, et de permettre aux associations locales de développer un nouveau projet tout en contribuant à l'effort territorial de solidarité.

La démarche retenue était la suivante :

- consultation des associations par appel à projet,
- financement de la Ville s'inscrivant en complémentarité de l'aide de l'Etat, fixée par arrêté préfectoral du 1er avril 2009 à 95% du taux brut du salaire minimum de croissance par heure travaillée par les salariés en contrat d'accompagnement à l'emploi « passerelle », dans la limite de 100 % du SMIC, charges comprises,
- accompagnement renforcé des associations pour préparer la sortie des bénéficiaires des emplois aidés vers des emplois durables.

Au cours de sa séance du 17 mai 2010, le Conseil Municipal a donné son accord au financement de dix-neuf projets pour un coût total de 63 219 €.

Onze nouveaux projets ont été déposés depuis lors par des associations. La commission de sélection a émis sept avis favorables et quatre avis défavorables. Ses avis sont repris dans les tableaux annexés au rapport. Par ailleurs, l'association Octarine a retiré sa candidature.

Le coût global de l'aide apportée par la Ville pour les six projets retenus s'élève à 19 692 €.

Il se décompose ainsi :

- 269,30€ par mois, soit un total annuel de 3 231,60 € correspondant au coût restant à la charge de chaque association employant moins de dix salariés pour l'embauche d'un salarié en contrat d'accompagnement « passerelle », soit un total annuel de 16 158 € pour cinq projets déposés ;
- 294,50 € par mois, soit un total annuel de 3 534 € correspondant au coût restant à la charge de chaque association employant dix salariés et plus pour l'embauche d'un salarié en contrat d'accompagnement « passerelle », soit un total annuel de même montant pour un projet déposé.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- 1 - décider d'accorder les subventions proposées pour le financement de l'embauche de salariés en « contrat passerelle » par les associations dont la liste est présentée dans l'annexe 1 du présent rapport ;
- 2 - définir les modalités de mandatement de la participation de la Ville dans les conditions suivantes :
  - 50 % sur présentation de la convention conclue entre l'association, le salarié et la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon, et du contrat de travail du salarié ;
  - le solde six mois après le recrutement du salarié et sur présentation des bulletins de salaires et d'un état de présence ;
- 3 - dire que les crédits nécessaires seront prélevés sur les budgets de la Ville en cours ou à venir ;
- 4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité :**

**pour : 54 voix**

**1 non-participation au vote**

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 2 JUIL. 2010



## **ANNEXE 1**

**Aide à l'emploi - Contrats aidés associatifs**

**Demandes de subventions**

**Avis favorables**

# Aide à l'emploi - Contrats aidés associatifs - Demandes de subvention - Avis favorable

| Nom                              | Adresse de l'association   | Objet de l'association   | Nouveau projet pour l'association | Contenu du projet   | Objet du poste CAE  | Profil du poste                             | Public concerné  | Lieu d'intervention            | Montant de la subvention proposé      |
|----------------------------------|--|--|-----------------------------------|---|---|---|--|--------------------------------|---------------------------------------|
| OCTARINE (festival)              | Monsieur Jérémie MARRALE<br>11 avenue Victor-Hugo<br>21000 DIJON               | - Produire, promouvoir et diffuser l'art et les artistes en tous genres, par l'organisation de manifestations culturelles particulièrement des événements musicaux<br>- Apporter à ces événements des rendus photographiques et « vidéo » réalisés par des professionnels aboutissant à des expositions<br>- Etendre les activités à l'édition de supports de communication (calendrier artistique promotionnel, agenda culturel...) pour les institutions, le public, les salles de diffusion et les établissements scolaires | OUI                               | Donner une dimension nationale au festival Résonances Electroniques créée en 2007, en fédérant les partenaires de Bourgogne.  | Assurer la logistique liée au festival, le budget, la régie et travailler aux bilans et à la transition vers des échanges internationaux. | Chargé de projet                            | Tout public  | Dijon, agglomération Bourgogne | L'association a retiré sa candidature |
| LA FEE FOLIE                     | Monsieur Yannick DUPIN<br>71 rue des Rotondes<br>21000 DIJON                   | Promotion et développement de la culture et des arts vivants sous toutes formes en France et à l'étranger  | OUI                               | - Recherche de résidence, de partenariat<br>- Promotion téléphonique<br>- Promotion et diffusion des ateliers et spectacles<br>- Gestion interface web  | Promouvoir l'activité de l'association notamment vers de nouveaux publics : jeunes, handicapés...   | Chargé de communication et d'administration | Tout public + public handicapé   | Dijon                          | 3 231,60 €                            |
| QUALIDOM                         | Madame Françoise TENENBAUM<br>96 rue Berbisey<br>21000 DIJON                   | Développement coordonné de services de qualité à domicile  | OUI                               | La CRAM missionne et finance Qualidom pour les évaluations Groupe Iso Ressources – GIR 5 = nécessite une aide ponctuelle/toilette, repas, ménage) – GIR 6 = sans perte d'autonomie pour les actes de la vie courante (GIR5/6) | Effectuer les évaluations, combler le retard accumulé, garantir l'indépendance de la mission.   | Chargée d'évaluation                        | Personnes âgées  | Agglomération                  | 3 231,60 €                            |
| CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE | Monsieur Aubert de VILLAIN<br>Château du Clos de Veugot<br>21700 VOSNE-ROMANEE | Obtention de l'inscription des vignobles des Côtes de Nuits et Beaune ainsi que des villes de Dijon et de Beaune au patrimoine mondial de l'UNESCO, sous le titre « les climats du vignoble de Bourgogne ».  | OUI                               | Association créée pour l'inscription au patrimoine de l'UNESCO du vignoble de Bourgogne (Côte de Nuits et Beaune + Beaune + Dijon)  | Assister la chargée de mission  | Assistante: secrétariat bon niveau,         | Environnement de l'association en lien avec le projet  | Beaune Bureau à Dijon          | 3 231,60 €                            |
| EQUI'MAX                         | Monsieur Florent TUPIN<br>12 avenue Eiffel<br>21000 DIJON                      | Promotion du commerce équitable  | OUI                               | - Accompagner les collectivités dans la démarche d'achat responsable,<br>- Sensibiliser des entreprises consommateurs, et des clients<br>- Développer des lieux de distribution.  | Activités commerciales, activités en lien avec le projet Territoire de Commerce Equitable, activités administratives.                     | Assistante en commerce équitable            | Collectivités, entreprises dont celles de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), particuliers restaurateurs collectifs | Dijon                          | 3 231,60 €                            |

# Aide à l'emploi - Contrats aidés associatifs - Demandes de subvention - Avis favorable

| Nom             | Adresse de l'association                                       | Objet de l'association   | Nouveau projet pour l'association | Contenu du projet   | Objet du poste CAE   | Profil du poste               | Public concerné   | Lieu d'intervention    | Montant de la subvention proposé |
|-----------------|--|--|-----------------------------------|---|--|-------------------------------|---|------------------------|----------------------------------|
| MANEGE          | Madame Samia DJEMALI<br>7 allée de Thainn<br>21000 DIJON       | Lieu d'accueil spécifique, d'écoute et de soutien au service d'enfants en difficultés motrices et intellectuelles avec un handicap déterminé ou non  | OUI                               | - Accompagner les enfants à l'école<br>- Accueillir les stagiaires, s'occuper de leur suivi et de leur planning   | - Organiser et encadrer l'accueil des stagiaires, sous la responsabilité de la directrice<br>- Organiser leur emploi du temps<br>- Participer à la conception et à la réalisation des bilans de stage<br>- Accompagner et soutenir les enfants dans leur projet de socialisation, école...<br>- Participer à la conception et à la réalisation des projets individuels des enfants de la structure | Animateur                     | Enfants et parents  | Tout quartier          | 3 231,60 €                       |
| CEMEA BOURGOGNE | Monsieur Daniel LARWARANGE<br>27 rue Parmentier<br>21000 DIJON | Les CEMEA Bourgogne en tant que mouvement d'éducation populaire et organisme de formation, ont pour objet la diffusion des valeurs de l'éducation nouvelle, en particulier par le vecteur de la formation, dans les champs des vacances et des loisirs, des politiques éducatives, de la culture, du social.<br>Ils animent un réseau de personnes physiques structurées en relais locaux pour la mise en place d'actions de proximité | OUI                               | Améliorer la communication de l'association, par l'aide et le soutien aux utilisateurs des moyens informatiques et la gestion des moyens de communication | Poste technique: gestion du site, facebook, gestion des fichiers des militants, des partenaires, aspect communication : force de proposition sur utilisations des outils   | A définir avec fiche de poste | Membres actifs des CEMEA, stagiaires, jeunes - 25 ans, habitants Dijon, salariés et bénévoles de l'association. | Dijon et agglomération | 3 534,00 €                       |

## **ANNEXE 2**

**Aide à l'emploi - Contrats aidés associatifs**

**Demandes de subventions**

**Avis défavorables**

# Aide à l'emploi - Contrats aidés associatifs - Demandes de subvention - Avis défavorable

| Nom         | Adresse de l'association   | Objet de l'association   | Nouveau projet pour l'association | Contenu du projet  | Objet du poste CAE   | Profil du poste   | Public concerné   | Lieu d'intervention | Motif   |
|-------------|--|--|-----------------------------------|--|--|---|---|---------------------|---|
| ADKAMERA    | <p>Monsieur Jones FONTAINE<br/>3 rue Philippe Pot<br/>21000 DIJON</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser le cinéma</li> <li>- Conserver tous films positifs ou négatifs</li> <li>- Conserver tous documents (photographies, articles...)</li> <li>- Contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire</li> <li>- Permettre un accès favorisé aux techniques et méthodes de création cinématographiques et audiovisuelles</li> <li>- Groupes les différents possesseurs de films et personnes désireuses de défendre et de sauvegarder le répertoire cinématographique</li> <li>- Réunir une documentation</li> <li>- Déterminer les films qui n'auraient pas été conservés par les cinémathèques ou des firmes cinématographiques</li> <li>- Prévenir les risques de disparition des films</li> <li>- Posséder au moins une copie de tout film réalisé en Bourgogne</li> <li>- Entreprendre toute action en France et à l'étranger dans le but de protéger le patrimoine cinématographique</li> <li>- Affirmer sa vocation européenne et internationale</li> <li>- Assurer la diffusion au public à des fins pédagogiques, scientifiques et professionnelles de ces documents et films</li> </ul> | OUI                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les réseaux (territoires et auteurs)</li> <li>- Gérer les organisations techniques (relations publiques, médiations culturelles...)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution d'un réseau d'auteurs</li> <li>- Constitution du réseau des nouveaux territoires</li> <li>- Gestion des organisations techniques</li> <li>- Assistant administratif du directeur de l'action culturelle</li> <li>- Gestion et mise en relation des actions pédagogiques</li> </ul> | Responsable du projet « la cinémathèque hors les murs » | Tout public   | Dijon               | Projet à développer dans le cadre d'un dispositif partenarial                 |
| AD SERVICES | <p>Monsieur Bernard FRANCOIS<br/>8 rue de Cracovie<br/>21000 DIJON</p> | <p>Mise au travail des personnes en difficulté</p>   | OUI                               | <p>Création d'un poste de monitrice/moniteur d'ateliers<br/>Formation au métier de la blanchisserie/repassage et à l'encadrement de personnes en grandes difficultés</p>                           | <p>Travailler à valoriser les potentialités des personnes en situation d'insertion accueillies dans l'atelier de blanchisserie/repassage.</p>  | Moniteur, monitrice d'ateliers                          | Majorité de femmes de tout âge, toute nationalité de l'agglomération dijonnaise | Dijon               | Cette association relève du secteur marchand et ne peut pas prétendre aux CAE |

# Aide à l'emploi - Contrats aidés associatifs - Demandes de subvention - Avis défavorable

| Nom                   | Adresse de l'association   | Objet de l'association   | Nouveau projet pour l'association | Contenu du projet                                     | Objet du poste CAE   | Profil du poste | Public concerné | Lieu d'intervention                        | Motif   |
|-----------------------|--|--|-----------------------------------|---|--|-----------------|-----------------|--|---|
| OCTARINE (Galerie)    | Monsieur Jérémie MARRALE<br>11 avenue Victor Hugo<br>21000 DIJON | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire, promouvoir et diffuser l'art et les artistes en tous genres, par l'organisation de manifestations culturelles particulièrement des événements musicaux</li> <li>- Apporter à ces événements des rendus photographiques et « vidéo » réalisés par des professionnels aboutissant à des expositions</li> <li>- Etendre les activités à l'édition de supports de communication (calendrier artistique promotionnel, agenda culturel...) pour les institutions, le public, les salles de diffusion et les établissements scolaires</li> </ul> | OUI                               | Galerie galerie NUKOSA 2                              | Administrer le lieu et créer du lien entre les artistes  |                 |                 |  | Le nombre de bénéficiaires est limité à deux maximum par association à titre dérogatoire. Octarine a déjà été financé pour un poste au Conseil Municipal du 17 mai    |
| OCTARINE (Commercial) | Monsieur Jérémie MARRALE<br>11 avenue Victor Hugo<br>21000 DIJON | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire, promouvoir et diffuser l'art et les artistes en tous genres, par l'organisation de manifestations culturelles particulièrement des événements musicaux</li> <li>- Apporter à ces événements des rendus photographiques et « vidéo » réalisés par des professionnels aboutissant à des expositions</li> <li>- Etendre les activités à l'édition de supports de communication (calendrier artistique promotionnel, agenda culturel...) pour les institutions, le public, les salles de diffusion et les établissements scolaires</li> </ul> | OUI                               | Développement commercial et recherche de financements | Partage d'un poste de commercial entre plusieurs associations pour rechercher le sponsoring et mécénat | Commercial      | Associations    | Dijon, agglomération région et département | Le nombre de bénéficiaires est limité à deux au maximum par association à titre dérogatoire. Octarine a déjà été financé pour un poste au Conseil Municipal du 17 mai |